

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DÉCEMBRE 2023
COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES

La réunion a débuté le 1 décembre 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MAUGRAS Jacky.

Membres présents :

Madame CAUSERET EDITH
Monsieur DETOURBET BERNARD
Madame GAGNOT-BAZIN DANIELE
Monsieur GARBINO GERARD
Madame GOUVERNEUR SYLVIE
Monsieur GUENIOT FRANCOIS
Madame HUMBLOT EVELYNE
Madame MARCOUX VERONIQUE
Monsieur MAUGRAS Jacky
Madame MONIER MICHELE
Monsieur ROUSSEL EMMANUEL
Monsieur ROYER MARC
Monsieur SIMEANT ALAIN
Monsieur ZENDER SEBASTIEN

Membres absents représentés :

Madame MINOT CHANTAL Pouvoir donné à M GUENIOT FRANCOIS
Monsieur MIOT ERIC Pouvoir donné à M ROYER MARC
Madame WARNET CHRISTIANE Pouvoir donné à Mme GOUVERNEUR SYLVIE

Membres absents :

Monsieur AUBRY ROMAIN
Madame BONNOTTE NADINE

Secrétaire de séance : Monsieur GARBINO GERARD

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 octobre 2023
- 2023_072 - Contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027
- 2023_073 - Création de poste Adjoint technique territorial
- 2023_074 - Suppression de postes
- 2023_075 - Révision du RIFSEEP (Régime indemnitaire)
- 2023_076 - Création d'un service commun "Centre technique intercommunal de Neuilly l'Evêque"
- 2023_077 - Autorisation d'ester en justice
- 2023_078 - demande de financements -Rénovation du carrefour à feux RN74/Rue de l'avenir
- 2023_079 - Tarif eau potable 2024 Balesmes sur Marne
- 2023_080 - Tarif eau potable 2024 Saints-Geosmes
- 2023_081 - Redevance communale assainissement 2024
- 2023_082 - Cimetière - Tarifs des concessions type cavurnes et modification du règlement intérieur
- 2023_083 - Contrat de prestations de services Animation et gestion de l'accueil extrascolaires sans hébergement 2024-2026
- 2023_084 - Convention territoriale globale 2023-2027 en partenariat avec la CAF de la Haute-Marne
- 2023_085 - Dérogation des ouvertures dominicales 2024
- 2023_086 - Achat de terrain
- 2023_087 - Attribution de numéros de voirie
- 2023_088 - Demande d'adhésion du SIE Leffonds Richebourg Semoutiers au SDED 52
- 2023_089 - Marché public de travaux : Aménagement de la place de Balesmes sur Marne -Avenant n°1
- Questions diverses

- Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Gérard GARBINO est nommé secrétaire de séance

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 octobre 2023

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 06 octobre 2023 a été validé à l'unanimité.

2023_072 - Contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027

Le Maire informe que le centre de gestion a lancé un marché public d'assurances de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leurs personnels et a transmis à chaque commune les résultats les concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter la proposition suivante :
 - Assureur : CNP Courtier : Yvelin
 - Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2024).
 - Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : **décès, congé pour invalidité imputable au service, accident/maladie imputable au service, congé longue maladie, maladie longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité/accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique et maladie ordinaire**
- Conditions : (taux / franchise) : **taux 8.79 % / franchise à 10 jours par arrêt en maladie ordinaire**

Pour les agents (titulaires ou stagiaires) non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents contractuels

- Risques garantis : **Congé pour invalidité imputable au service, grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire**
 - Conditions : **(taux 1.63% / franchise à 10 jours par arrêt en maladie ordinaire)**
- PRECISE que les assiettes de cotisation retenues au titre des garanties sont le traitement, la NBI et le supplément familial de traitement.
 - AUTORISE le Maire à signer les conventions en résultant.
 - AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne relative à la mise en œuvre pour le compte de notre collectivité dudit marché et aux modalités de remboursement.

17 voix pour

2023_073 - Création de poste Adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 04 décembre 2023 - Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux – catégorie hiérarchique C de la fonction publique territoriale, pour le bon fonctionnement des services municipaux.

17 voix pour

2023_074 - Suppression de postes

Le Maire expose que compte tenu de départ en retraite d'agents, il convient de supprimer des postes de mettre à jour le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Attaché territorial à temps complet
- Agent de maîtrise principal à temps complet
- Adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet (25/35)
- Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- Adjoint du patrimoine principal à temps non complet (22/35)

17 voix pour

2023_075 - Révision du RIFSEEP (Régime indemnitaire)

Le conseil municipal décide de réviser la détermination des critères d'attribution du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2024.

Ce régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir
-

Conformément à la décision n°448779 en date du 22 novembre 2021, le versement de l'IFSE ne peut pas être maintenu en cas de Congé Longue Maladie (CLM) ou Congé Longue Durée (CLD) ou de Congé de Grave Maladie (CGM).

En cas de Congé Maladie Ordinaire (CMO) ou de Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS), les jours d'absence ne donneront pas lieu au versement de l'I.F.S.E. proportionnellement au nombre de jours d'absence, et ce, dès le premier jour d'absence.

L'indemnité est proratisée en fonction du temps de travail et est versée :

- Mensuellement pour l'IFSE
- Annuellement pour le CIA

Un arrêté individuel sera pris pour fixer le montant attribué aux agents.

17 voix pour

2023_076 - Création d'un service commun "Centre technique intercommunal de Neuilly l'Evêque"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la création d'un service commun « Centre technique intercommunal de Neuilly l'Evêque » à compter du 1^{ER} janvier 2024.

Les communes membres de la CCGL pourront adhérer à ce service et avoir accès aux missions suivantes :

Espaces Verts : élagage au lamier

Espaces Verts : broyage de végétaux

Réseaux AEP : mesure de débit sur poteau Incendie

Voiries : marquage au sol.

Les communes utilisatrices du service se voient imputer une partie de leur attribution de compensation versée par la CCGL.

17 voix pour

2023_077 - Autorisation d'ester en justice

Suite au litige opposant Monsieur Boisset et la Commune de Saints-Geosmes,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice pour ce dossier au nom de la commune, et donne son accord pour que le dossier soit confié à Maître LEBIGOT, avocat à Chaumont (52)

17 voix pour

2023_078 - demande de financements -Rénovation du carrefour à feux RN74/Rue de l'avenir

M. Gérard Garbino, adjoint, expose qu'il convient de procéder à une rénovation complète du carrefour à feux sur le RN74 et la rue de l'avenir, compte tenu de l'ancienneté de l'installation et par mesure de sécurité.

Les travaux à réaliser seront les suivants :

- Dépose et pose de signaux lumineux et accessoires (feux, panneaux piétons, bouton poussoir répéteurs piétons et modification de câblage)
- Remplacement du contrôleur prenant en compte les normes PMR pour équipements sonores
- Marquage au sol pour mise en sécurité du carrefour

Il soumet au conseil municipal le devis de la SAS DEMONGEOT de Dijon (52) d'un montant de 13 213.04 € HT et de la société Cyril Coghetto signalisations d'un montant 5 565.90 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les devis présentés et sollicite le maximum de subventions possibles auprès du Conseil Départemental de la Haute Marne

17 voix pour

2023_079 - Tarif eau potable 2024 Balesmes sur Marne

Considérant les futurs travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable de Balesmes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 2.5 % le montant de la taxe communale sur l'eau potable de Balesmes sur Marne, qui passera à 0.66 euro hors taxe le m³ sur les consommations, à partir du 1er janvier 2024. La part du fermier n'est pas connue à ce jour et sera appliquée sur les factures des redevables en fonction de la réactualisation prévue selon le contrat DSP en date du 1^{er} janvier 2022

17 voix pour

2023_080 - Tarif eau potable 2024 Saints-Geosmes

Considérant les éventuels futurs travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable de Saints-Geosmes, notamment l'allongement du réseau au Lotissement des Frênes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 2.5 % le montant de la taxe communale sur l'eau potable de Saints-Geosmes, qui passera à 1.23 euro hors taxe le m³ sur les consommations, à partir du 1er janvier 2024.

La part du fermier n'est pas connue à ce jour et sera appliqué sur les factures des redevables en fonction de la réactualisation prévue selon le contrat DSP en date du 1^{er} janvier 2022.

17 voix pour

2023_081 - Redevance communale assainissement 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 2.5 % le montant de la redevance communale d'assainissement, qui passera à 1.29 euro hors taxe le m3 sur les consommations, à partir du 1er janvier 2024.

17 voix pour

2023_082 - Cimetière - Tarifs des concessions type cavurnes et modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les tarifs des concessions de type cavurnes pour un montant de 400 € pour 30 ans, précise que les tarifs des autres concessions restent inchangés.

Le nouveau règlement prenant en compte les installations nouvelles de cavurnes est adopté.

17 voix pour

2023_083 - Contrat de prestations de services Animation et gestion de l'accueil extrascolaires sans hébergement 2024-2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, un accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires, soit 8 semaines par an et d'en confier l'animation et la gestion à l'Association la Montagne sise 52250 LONGEAU PERCEY.

Le budget prévisionnel 2024 fixant la participation financière de la Commune s'élève à un montant de 18 333 €

17 voix pour

2023_084 - Convention territoriale globale 2023-2027 en partenariat avec la CAF de la Haute-Marne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la Convention, Globale Territoriale 2023-2027 entre la CAF de la Haute Marne et la Commune de Saints-Geosmes qui matérialise l'engagement conjoint de la CAF et de la Commune de Saints-Geosmes à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

17 voix pour

2023_085 - Dérogation des ouvertures dominicales 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le calendrier des autorisations d'ouverture des commerces de détails le dimanche, pour l'année 2024, comme suit :

1. Code APE : Section G – Division 45 : Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles :
14 janvier 2024, 17 mars 2024, 16 juin 2024, 15 septembre 2024, 13 octobre 2024
2. Code APE : Section G – Division 47 : Commerces de détail autres que l'automobile :
14 janvier 2024, 21 janvier 2024, 30 juin 2024, 07 juillet 2024, 8 septembre 2024, 17 novembre 2024, 24 novembre 2024, 1er décembre 2024, 8 décembre 2024, 15 décembre 2024, 22 décembre 2024, 29 décembre 2024.

17 voix pour

2023_086 - Achat de terrain

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. Bernard Choisselet demeurant 5 route d'Auberive à SAINTS-GEOSMES (52200) proposant de céder à la commune les terrains cadastrés section AD 65 et AD 67 d'une superficie de 599 m² sis La Courvée Sud à Saints-Geosmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'acquérir les terrains de Monsieur Bernard CHOISSELET sis La Courvée Sud à Saints-Geosmes et cadastré Section AD 65 et AD 67 d'une superficie de 599 m², aux conditions suivantes :

- Prix d'achat : 11 980 €
- les frais et charges seront supportés par la commune de Saints-Geosmes
- l'acte notarié sera confié à l'étude de la SCP GUICHARD-DOUCHE D'AUZERS à LANGRES (52200)

Le conseil municipal précise que ces terrains seront mis à disposition de Monsieur Choisselet sans contrepartie, par le biais d'un prêt à usage accordé pour une durée de 5ans et renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une des parties, afin qu'il puisse entretenir et récolter les fruits de son verger.

17 voix pour

2023_087 - Attribution de numéros de voirie

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer des nouveaux numéros de voirie comme suit :

- n° 20 Rue de la Tuilerie à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle cadastrée section AC 392 appartenant à Mr Romain BESANCENOT et Mme Victorine JOURDHEUIL.

- n° 400 (DEKRA), n° 430 (bâtiment à construire) et n° 450 (CARGLASS) Impasse des Tilleuls à SAINTS-GEOSMES (52200) pour les parcelles cadastrées Section ZE n° 88 et n° 96 représentant 1 lot.

17 voix pour

2023_088 - Demande d'adhésion du SIE Leffonds Richebourg Semoutiers au SDED 52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'adhésion du SIE de Leffonds – Richebourg - Semoutiers au SDED52

17 voix pour

2023_089 - Marché public de travaux : Aménagement de la place de Balesmes sur Marne -Avenant n°1

Une plus-value est constatée suite à des travaux complémentaires de mise en conformité de l'assainissement non collectif, de mise en place de réseaux divers, d'adaptation des végétaux prévus initialement au marché, de travaux de maçonnerie complémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes au marché de travaux initial :

Modification en cours d'exécution n°1, Marché attribué à la SA BONGARZONE TP :

- Montant de base du marché initial : 224 720.10 € HT
- **Montant de l'avenant n°1 : 25 213.54 HT (Soit 11.22% du montant du marché initial)**
- Montant réactualisé : 249 933.64 € HT

17 voix pour

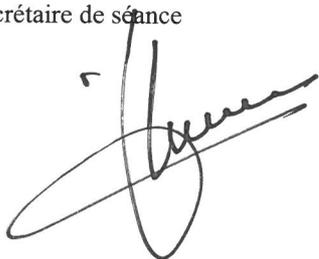
- Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas usé de son droit de préemption urbain, à savoir :
 - Immeuble bâti - Section AC 15et 16 –situé 21rue du Paquis à Sts-Geosmes
 - Immeuble non bâti – Section AB 124 et AB 126- situé aux Ormes à Sts-Geosmes

- La commune de Saints-Geosmes a déposé un dossier relatif à l'aménagement d'une voie verte entre le giratoire du Sabinus et la rue de l'avenir. au titre du 6^{ème} appel à projet Aménagements cyclables et a été déclarée lauréate. Ainsi l'Etat va apporter son soutien financier, avec un taux de subvention de 41.81 % pour un montant plafond de 543 556 €. Des financements sont également attendus de la Région Grand Est, du Département et du GIP Haute Marne.
- Le repas des aînés de la commune de Balesmes aura lieu le 20 janvier 2024 à 12heures et celui de Saints-Geosmes le 10 février 2024 à 12 heures. Des bons d'achats seront distribués aux personnes qui ne participent pas au repas.
- Un accident matériel est survenu la commune de Balesmes sur Marne le mercredi 22 novembre 2023 sur la RD 290 au lieu-dit Mont de Fri. Un arbre situé en bordure de route et provenant d'une propriété privée est tombé sur la voirie et a percuté un véhicule. Un courrier sera transmis à chaque propriétaire privé afin de les alerter sur leurs responsabilités en cas d'accident et les inciter à entretenir leur propriété et de procéder à l'abattage des arbres jugés dangereux. La route étant départementale, les copies de courriers seront transmises au Département .

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Monsieur GARBINO GERARD
Secrétaire de séance



Monsieur MAUGRAS Jacky,
Maire

